

9.5 Personnes handicapées

Près de 362 000 travailleurs handicapés sont employés en 2012 dans les 100 300 établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé assujettis à l'**obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH)**. En 2012, 38 400 nouveaux bénéficiaires de l'OETH ont été embauchés, soit 3 300 de moins qu'en 2011. Contrairement aux années précédentes, ces nouveaux bénéficiaires sont recrutés plus souvent en CDD qu'en CDI. Les petits établissements recrutent plus fréquemment que les autres les nouveaux bénéficiaires en CDI.

Les dépenses liées à l'invalidité augmentent à un rythme soutenu depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et le plan de revalorisation de l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** initié en 2008. Cette augmentation est tout particulièrement liée à la forte hausse des dépenses d'allocations : + 10,8 % au titre de l'AAH, et + 4,6 % pour la **prestation de compensation du handicap (PCH)** et l'**allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)**. En juin 2013, 157 000 personnes ont perçu une aide au titre de la PCH ; 93 % des allocataires ont perçu un versement au titre d'une aide humaine et 7 % pour un aménagement du logement ou du véhicule. La dépense mensuelle moyenne de PCH par allocataire s'est élevée à 770 euros. Les dépenses liées aux accidents du travail et maladie professionnelles sont en léger recul en 2012. Le

nombre d'accidents du travail baisse d'environ 6 % en 2012, poursuivant sa tendance de moyen terme.

À la rentrée 2013, plus de 311 000 **enfants ou adolescents en situation de handicap** sont **scolarisés**, soit une hausse de 4,2 % par rapport à l'année scolaire précédente. Les trois quarts des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et le quart restant dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Dans les écoles élémentaires, les classes pour l'inclusion scolaire (Clis) accueillent 46 700 élèves présentant un handicap et pouvant tirer profit d'une scolarisation en milieu scolaire ordinaire. Dans le secondaire, 29 100 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans l'une des 2 808 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis). Encadrés par un enseignant spécialisé, ces élèves reçoivent un enseignement adapté et bénéficient, autant que possible, de temps d'inclusion au sein de classes ordinaires. Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs forment 45 % des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Le développement des outils numériques apporte des réponses personnalisées et efficaces aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap. Ils permettent d'améliorer l'efficacité des apprentissages en personnalisant les enseignements et les parcours scolaires et contribuent ainsi à l'égalité des chances. ■

Définitions

Obligation d'emploi des personnes handicapées (OETH) : tout employeur occupant au moins 20 salariés depuis plus de 3 ans est tenu d'employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de l'effectif total de l'entreprise (2 % à Mayotte). Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution à l'Agefiph, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Aide sociale aux personnes handicapées, allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), emploi en équivalent-temps plein (EQTP), fédérations françaises handisport et du sport adapté, population handicapée, prestation de compensation du handicap (PCH), reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), scolarisation des jeunes en situation de handicap : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2012 – Des recrutements plus nombreux en CDD qu'en CDI », *Dares Analyses* n° 083, novembre 2014.
- « Repères et références statistiques 2014 », Depp, septembre 2014.
- « Les comptes de la protection sociale en France et en Europe en 2012 », *études et résultats* n° 888, Drees, juillet 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Caractéristiques des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2012 en %

Type de reconnaissance	Sexe		Âge				Catégories socioprofessionnelles			
	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	Chefs ent. cadres et prof.int.sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
RQTH ¹	58	42	3	23	33	41	6	15	35	44
AT-MP ²	78	22	0	9	28	63	9	18	16	57
Pensionnés d'invalidité	40	60	0	7	25	68	7	19	41	33
Titulaires carte invalidité	60	40	5	31	29	35	5	11	42	42
Allocataires AAH	66	34	5	26	28	41	13	17	35	35
Mutilés de guerre et assimilés et autres	83	17	1	13	30	56	21	21	22	36
Ensemble	59	41	2	19	32	47	7	16	33	44

1. Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. 2. Accidents du travail et maladies professionnelles.

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial n'ayant pas d'accord spécifique à l'emploi de personnes handicapées.

Source : Dares.

Part des salariés handicapés dans l'emploi en %

Secteur d'activité	2010	2011	2012
Agriculture	2,9	3,0	2,7
Industrie	3,5	3,6	3,6
Construction	2,8	2,9	2,8
Tertiaire (hors transport)	2,5	2,7	2,7
Transport	2,7	2,8	3,0
Ensemble des établissements	2,8	3,0	3,0

Note : effectifs bénéficiaires au prorata du temps de travail et de la durée de présence / effectifs salariés totaux en EQTP (calculés selon l'article L 1111-2 du code du travail).
Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial ; hors établissements ayant signé un accord relatif à l'insertion des travailleurs handicapés.

Sources : Agefiph ; Dares.

Mode de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2013-2014

Niveau d'enseignement ¹	Scolarité en milieu ordinaire		Établissements spécialisés ²	
	Individuelle	Collective	Étab. hospitaliers	Étab. médicaux et sociaux
Premier degré	94 782	46 783	5 448	60 999
Préélémentaire	28 340	7 174	2 412	20 292
Élémentaire	66 442	39 609	3 036	40 707
Second degré	68 473	29 122	2 130	6 863
Premier cycle	52 757	11 492	1 466	5 419
Second cycle	15 217	2 605	664	1 444
Autre niveau ³	499	15 025	///	///
Niveau indéterminé⁴	///	///	353	3 424
Total	163 255	75 905	7 931	71 286

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers et médico-sociaux.

2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

3. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

4. Élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

Source : Depp.

Déficiences principales selon les allocations en 2010 en %

Nature de la déficience	Bénéficiaires de l'ACTP	Bénéficiaires de la PCH anciennement de l'ACTP	Autres bénéficiaires de la PCH	Total
Motrice	36	53	44	41
Intellectuelle, psych. ou cognitive	26	17	16	21
Handicap multiple	21	25	18	20
Sensorielle	15	4	17	14
Autres	2	2	5	3

Champ : allocataires de la PCH ou de l'ACTP de 20 à 59 ans ayant de l'aide humaine pour les activités de la vie quotidienne, vivant à domicile.

Source : Drees, enquête auprès des allocataires de l'ACTP et de la PCH 2009-2010.

Montants des prestations des risques invalidité et ATMP en millions d'euros

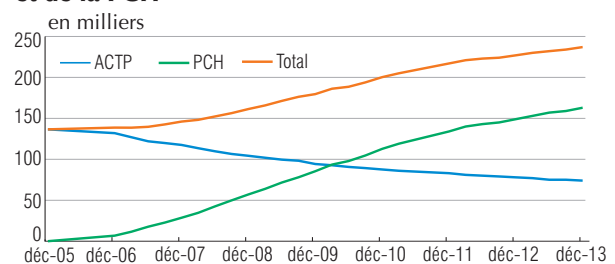
	2012 (p)	12/11 en %
AT-MP¹	12 496	- 0,1
Remplacement de revenu définitif	6 944	- 2,1
dont : Rentes et pensions AT-MP ¹	5 989	///
Prestations liées à l'amiante (ACAATA et indemnités du FIVA) ²	955	///
Remplacement de revenu temporaire ³	3 070	0,7
Soins de santé	1 265	5,5
Autres prestations AT-MP ¹	1 217	3,9
Invalidité	35 622	5,5
Remplacement de revenu (pensions et rentes)	8 723	7,4
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	7 779	10,8
Garantie de ressources aux personnes handicapées (GRTH)	1 204	3,6
PCH et ACTP ⁴ de moins de 60 ans	1 502	4,6
AJPP, APP, AES, AEEH ⁴	837	8,4
Accueil et hébergement des personnes handicapées ⁵	13 176	2,7
Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	1 717	1,2
Autres prestations liées à l'invalidité	685	- 6,2

1. Accidents du travail et maladies professionnelles. 2. Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. 3. Indemnités journalières (IJ), maintien de salaire et complément d'IJ.

4. Voir définitions. 5. Y.c. prestations médico-sociales financées par l'assurance maladie.

Source : Drees, comptes de la protection sociale - base 2010.

Évolution du nombre d'allocataires de l'ACTP et de la PCH



Champ : personnes payées, vivant à domicile ou en établissement, de tous âges.

Source : Drees, enquête trimestrielle sur la PCH auprès des conseils généraux.

Licences et clubs affiliés aux fédérations françaises handisport et du sport adapté en 2013

	Handisport	Sport adapté	Total
Licences	31 880	50 754	82 634
Licences masculines	18 449	27 219	45 668
Licences féminines	7 938	14 064	22 002
Autres titres de participation	5 493	9 471	14 964
Clubs	1 266	936	2 202

Source : Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques.